

-Coupes de bois exercice 2024 :

Sur proposition de l'Office National des Forêts le Conseil Municipal fixe les destinations pour les coupes de bois de l'exercice 2024. Il s'agit d'une surface totale de 13 hectares composée d'essences de hêtres.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

-Location des Haras à l'association La Remonte de Trizac :

Il convient de renouveler le bail de location du site des Haras à l'association La Remonte de Trizac. Il est proposé de louer les locaux (bureau, laboratoire, grange, salle de monte, box intérieurs et extérieurs, parcelles) pour un montant de 2000,00 euros annuels. A cette somme s'ajoutera le prorata des taxes foncières des bâtiments et des prés ainsi que les frais d'électricité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0